



**Présentation sur le  
document de travail de James R. Mitchell "Vers  
une nouvelle vision de la formation linguistique  
dans la fonction publique"  
au Comité permanent des langues officielles**

par

**l'Association professionnelle des cadres  
supérieurs de la fonction publique du Canada**

Ottawa, le 3 février 2005

1. Tout d'abord, nous désirons vous remercier de nous avoir accordé cette possibilité de vous parler au nom de l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada (APEX).
2. Notre mission est de promouvoir l'excellence et le professionnalisme dans la fonction publique qui compte près de 4 000 cadres dont la moitié environ sont membres de l'Association.
3. L'APEX s'intéresse activement au dossier des langues officielles, particulièrement parce qu'il touche de près le travail des cadres tout au long de leur carrière dans la fonction publique et parce qu'elle reconnaît que le bilinguisme des cadres de la fonction publique est crucial à la prestation de services aux Canadiens et aux Canadiennes dans les deux langues officielles de même qu'à la création d'un milieu de travail productif et harmonieux où les fonctionnaires sont respectés, valorisés et encouragés à parfaire leurs compétences linguistiques tout au long de leur carrière.
4. Notre présentation aujourd'hui sera en deux volets. Dans un premier temps, nous vous ferons part de **notre réaction générale au document de M. Mitchell**. Puis nous vous signalerons quelques **recommandations de l'APEX** qui bâtissent sur la vision de M. Mitchell.

#### 5. Réaction générale de l'APEX

- .1 Le document de travail est un excellent constat de la situation actuelle sous toutes ses facettes. Le document répond bien aux préoccupations de l'APEX en matière de langues officielles, mais il a l'avantage d'aller plus loin en proposant une vision 2010 de ce qui devrait être en place, décrivant les rôles respectifs que le centre, les ministères et organismes, et les employés devront jouer, sans toutefois prescrire la façon d'y arriver.
- .2 L'APEX endosse toutes les recommandations qui y sont faites quant à la responsabilisation des employés.
- .3 Nous endossons également les quatre principes énoncés, tout comme les mesures précises identifiées pour apporter une nouvelle approche crédible à la formation linguistique, incluant un financement et un soutien institutionnel continus.
- .4 Nous partageons le point de vue de M. Mitchell que « la tentation de considérer la formation linguistique comme un problème au lieu d'une possibilité importante et essentielle pour mettre en place la fonction publique de l'avenir » constitue un risque et un enjeu importants pour la fonction publique et pour notre pays.
- .5 À notre avis, avec le départ de nombreux fonctionnaires au cours des prochaines années, une fenêtre s'ouvre pour effectuer un réel changement culturel, à condition **de mettre en œuvre intégralement les recommandations Mitchell. Il ne faudrait pas faire l'erreur d'en isoler certaines et de les mettre en œuvre sans considérer les répercussions négatives possibles sur la cohérence du système**. Par exemple, s'il fallait qu'on mette en œuvre seulement la recommandation de revoir les normes de bilinguisme (sans tenir compte des recommandations touchant la culture, l'apprentissage continu et le reste), on pourrait se retrouver avec une fonction publique encore moins bilingue et encore moins propice à l'utilisation du français en milieu de travail.

## 6. Recommandations de l'APEX

- .1 L'APEX est de l'avis que les leaders de la fonction publique, soit **les sous-ministres et les sous-ministres délégués, doivent prêcher par l'exemple et qu'ils doivent donc avoir un niveau de bilinguisme fonctionnel**. Ils doivent également être tenus responsables de donner le ton dans le milieu de travail, car en l'absence d'un milieu de travail bilingue, même un investissement considérable dans la formation se révélera inefficace à long terme.
- .2 Par ailleurs, nous croyons qu'il faille **revoir le profil linguistique pour les SMA dans les régions unilingues**. Il n'est pas réaliste, à notre point de vue, d'exiger un bilinguisme élevé pour les postes de niveaux EX-04 et EX-05 dans les régions du pays qui sont désignées unilingues parce qu'on ne peut pas maintenir ses compétences dans une langue qu'on ne peut que rarement utiliser. **Nous recommandons qu'on explore un bilinguisme réceptif pour ces postes avec un profil linguistique à quatre habiletés. (plutôt que les trois à l'heure actuelle)**
- .3 Nous croyons qu'il n'est pas rentable d'investir des sommes importantes d'argent dans la formation des cadres qui sont tout près de la retraite alors que les fonds nécessaires pour former la relève sont insuffisants. **Ainsi nous recommandons qu'on permette aux cadres qui sont à trois ans de leur retraite de se désister de la formation linguistique**. Il reviendrait alors aux ministères et organismes de mettre en place des mesures transitoires appropriées.
- .4 L'APEX **recommande aussi qu'on assure aux fonctionnaires à l'extérieur des grands centres métropolitains l'accès à une formation linguistique de qualité**. Nous reconnaissons que cette recommandation exige une infusion de fonds importants; nous croyons qu'il s'agit d'un investissement dans l'avenir de notre fonction publique et de notre pays.
- .5 L'APEX **recommande que la fonction publique se dote d'une plus grande expertise relativement aux mesures d'adaptation destinées aux personnes éprouvant des difficultés d'apprentissage** – des concepteurs des programmes et des tests, aux professeurs et aux évaluateurs.
- .6 Finalement, **la formation linguistique et le testing doivent être intégrés aux plans de formation et de perfectionnement des employés et des ministères et dissociés du processus de dotation et de sa rigidité**.

## 7. Nous aimerions vous laisser trois documents :

- une étude de cas sur l'expérience d'un cadre atteint de dyslexie qui illustre bien la trop grande rigidité et l'absence d'expertise dans le système actuel;
- les rapports sur les deux tables rondes, tenues par l'APEX avec tous les intervenants principaux en matière de langues officielles, portant sur les difficultés d'apprentissage et les langues officielles. Ces rapports illustrent bien les enjeux, les efforts investis et les succès à ce jour.

## 8. Merci de votre attention. C'est un honneur et un plaisir pour nous d'avoir eu l'occasion de vous faire part de notre point de vue sur cette question importante.